

ANNEE 2020

**SEANCE PUBLIQUE
DU 17 DECEMBRE 2020**

Délibération n°

2020077

Date de convocation : 11/12/2020

Date d'affichage : 18/12/2020

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	1
Nombre de votants	:	21

Vote : 21 (dont 1 pouvoir)

Pour : 21

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 064-216401000-20201217-2020077-DE

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 décembre 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES.

Mmes Valérie RECart, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Sylvie ITHOURRIA, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Fleur BEYRIS, Marie ROSPIDE.

Absents excusés : M. Philippe ENSALES, pouvoir à M. Michel LAHORGUE, Mme Nathalie HARAN, Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

**OJ n°3 : CONVENTION DE MUTUALISATION EN
MATIERE D'USAGES NUMERIQUES AVEC LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE**

Par délibération du 1^{er} février 2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a renouvelé une convention avec le Syndicat mixte La Fibre64 afin de déployer un programme de services numériques.

Ce champ de coopération est ouvert aux communes membres de la Communauté d'Agglomération qui le souhaitent, pour la réalisation de tout ou partie des prestations suivantes :

➤ **Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) :**

Accompagnement à la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données par la mise en place d'un délégué à la protection des données mutualisé entre le Syndicat Mixte La Fibre64 et ses membres : le Syndicat mixte La Fibre64 est désigné comme délégué à la protection des données de la commune.

- **Dématérialisation de la commande publique :**
Mise à disposition d'un profil acheteur sur la plateforme de marchés publics AMPA.
- **Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité :**
Mise à disposition d'un tiers de télétransmission des actes et flux dématérialisés de la commune.
- **Inclusion numérique :**
Cet accompagnement prévoit notamment l'ingénierie, la coordination et l'animation des réseaux locaux d'inclusion numérique, une cartographie des lieux et services d'inclusion numérique situés sur le territoire, ainsi qu'un site ressources pour tous les aidants.
- **Webinaires :**
Mise à disposition d'une série de webinaires thématiques accessibles à l'ensemble des élus et des agents des communes membres de la Communauté d'Agglomération (intelligence artificielle, open data, identité numérique...).

Ces services numériques sont accessibles gratuitement aux communes, via une convention de mutualisation, renouvelable annuellement par tacite reconduction, conformément au projet annexé à la présente délibération.

Au vu de ce qui vient d'être exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal est invité à confirmer l'intérêt de la commune de BASSUSSARRY pour accéder aux services numériques suivants :

- ✓ *Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP)*
 - ✓ *Dématérialisation de la commande publique*
 - ✓ *Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité*
 - ✓ *Inclusion numérique*
 - ✓ *Webinaires*
- autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de mutualisation correspondante, ainsi qu'à toutes les formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Fait à Bassussarry,
Le 17 décembre 2020.



Le Maire,
Michel LAHORGUE